

Déclaration d'Emilio Colombo (Copenhague, 7 et 8 avril 1978)

Légende: À l'occasion du Conseil européen réuni à Copenhague les 7 et 8 avril 1978, Emilio Colombo, président du Parlement européen se déclare satisfait de l'accord obtenu au sujet de la date des élections au suffrage universel direct du Parlement européen.

Source: Bulletin des Communautés européennes. Mars 1978, n° 3. Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes. "Déclaration d'Emilio Colombo, président du Parlement européen, à l'occasion du Conseil européen réuni à Copenhague les 7 et 8 avril 1978", p. 5.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2014

URL: http://www.cvce.eu/obj/declaration_d_emilio_colombo_copenhague_7_et_8_avril_1978-fr-21e03c07-6f62-49ac-8b32-0ad533181b30.html

Date de dernière mise à jour: 14/05/2014

Déclaration d'Emilio Colombo, président du Parlement européen, à l'occasion du Conseil européen réuni à Copenhague les 7 et 8 avril 1978

«J'apprends avec une intense satisfaction que le Conseil européen réuni aujourd'hui à Copenhague a pris l'engagement de fixer la date définitive des élections au suffrage universel direct du Parlement européen du 7 au 10 juin 1979.

Cet engagement correspond au vœu de nombreuses fois exprimé à ce sujet par le Parlement européen aux gouvernements.

Je tiens à souligner l'importance de cet engagement, qui permettra de transformer la Communauté en l'Europe des peuples.

L'Europe recevra, avec un Parlement élu au suffrage universel, des impulsions nouvelles dans la voie de l'union, celle-ci favorisera les solutions aux problèmes graves qui existent actuellement en matière économique et sociale.

Cet engagement ouvre la procédure prévue, et le Parlement européen donnera son avis le plus tôt.»